

• GRAND TÉMOIN •

Madame
Sophie Cluzel,
secrétaire
d'État auprès
du 1^{er} ministre
chargée des
personnes
handicapées



**Je mesure l'ampleur
de la tâche et les
attentes associées. "**



Une société inclusive nécessite une prise en charge adaptée de tous les patients

Parce que le parcours santé des personnes en situation de handicap doit être imaginé dans une réflexion pluridisciplinaire, et parce que dans ce parcours l'accès à la santé bucco-dentaire ne doit pas être négligé, nous sommes allés à la rencontre de Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, qui porte la responsabilité de faire vivre la politique du handicap souhaitée par le Gouvernement.

Pouvez-vous vous présenter et nous expliquer votre parcours, ce qui vous a conduit à participer au Gouvernement ?

Sophie Cluzel : Avant d'entrer au gouvernement, j'ai passé plus de 20 ans dans le monde associatif; je m'y suis battue pour améliorer la condition des personnes en situation de handicap. Je connais les problématiques et les réussites. J'ai vécu au quotidien les obstacles à surmonter pour les personnes handicapées et leur famille. C'est pourquoi je mesure particulièrement l'ampleur de la tâche et les attentes associées à cette nouvelle responsabilité d'impulser la politique du handicap au sein du Gouvernement.





C'est, de mémoire, la première fois qu'un secrétariat d'État chargé des personnes handicapées est relié au Premier ministre et non plus au ministre de la Santé. Quelle incidence cela a-t-il sur votre mission ?

S. C. : C'est en effet une première, qui répond à une demande forte des acteurs. La décision du président de la République et du Premier ministre reconnaît pleinement que le handicap doit se traiter dans la transversalité. Ce rattachement au Premier ministre facilite mon travail avec tous les autres ministres du Gouvernement pour lancer des chantiers croisés, m'assurer que le handicap irrigue l'ensemble de leurs politiques, et être plus efficace. Et, bien sûr, cela témoigne de la priorité que constitue la construction d'une société inclusive dans ce quinquennat.

Quelles sont vos priorités en matière de santé, particulièrement en matière de santé bucco-dentaire, pour les personnes en situation de handicap ?

S. C. : En France, près de dix millions de personnes sont en situation de handicap. Agir pour améliorer leur santé est un objectif majeur du Gouvernement, que je porte avec Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé.

Il y a urgence à le faire, car les données partagées lors du comité interministériel du handicap, qui s'est tenu le 20 septembre dernier sous l'égide du Premier ministre, ne sont pas bonnes.

Les personnes en situation de handicap ont en effet des besoins supérieurs à ceux de la population générale, dès lors qu'elles cumulent souvent des besoins de santé non spécifiques à leur handicap et des problèmes somatiques et psychiques spécifiques accrus. Les exemples abondent selon les types de handicap.

Pourtant, en dépit de ces besoins, elles font l'expérience de nombreux obstacles pour accéder aux soins. Les problèmes somatiques sont sous-diagnostiqués, le recours à certaines spécialités médicales est plus faible. Par exemple, les titulaires de l'allocation adulte handicapé ont moins recours (-9%) aux soins dentaires que la population générale.

Pouvez-vous dire un mot sur la situation actuelle de l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap ? Où en est la France par rapport à d'autres pays ? Avez-vous pu évaluer l'impact de la loi du 1^{er} janvier 2015 concernant l'accessibilité des cabinets médicaux sur l'accès aux soins ?

S. C. : Les obstacles à l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sont pluriels.



Je tiens à saluer les chirurgiens-dentistes, dont 83% des cabinets sont accessibles. "





MINI-BIO

Madame Sophie Cluzel

Née le 7 janvier 1961

Formation universitaire

- Master de l'École supérieure de commerce de Marseille

Cursus professionnel

- Fondatrice et présidente de différentes associations de scolarisation d'enfants handicapés
- Présidente de la FNASEPH (Fédération nationale des associations au service des élèves présentant une situation de handicap)
- Administratrice de l'Unapei (2011 – 2013)

Ils sont d'abord liés aux facteurs propres à la personne : mobilité et capacités de communication réduites, crainte des soins et raisons financières.

Ils tiennent également aux facteurs environnementaux. L'accessibilité des locaux et des équipements peut constituer une difficulté, tout comme le manque de formation au handicap des professionnels de santé. Enfin, la stigmatisation du handicap constitue également un obstacle à l'accès aux soins.

Il en résulte une limitation de l'accès aux soins et des prises en charge inadaptées. Cette situation est lourde de conséquences sur la qualité de vie quotidienne des personnes.

Je tiens à saluer les chirurgiens-dentistes, dont 83 % des cabinets sont accessibles. C'est le fruit d'un engagement de longue date, appuyée depuis 2010 par un réseau de référents handicap.

Quels leviers envisagez-vous pour améliorer l'accès aux soins ?

S. C. : Dores et déjà, nous pouvons nous appuyer sur des actions exemplaires pour progresser. Le réseau Handident accomplit, à cet égard, un travail remarquable pour la prise en charge des patients handicapés.

Ces actions doivent être amplifiées au travers de la future stratégie nationale de santé portée par Agnès Buzyn.

Elle veillera notamment à favoriser la prise en charge sur le lieu de vie des personnes, par exemple en développant la télémédecine, mais également en augmentant, lorsque nécessaire, le nombre de lieux de soins adaptés à la prise en charge des personnes handicapées.

Comment aider les chirurgiens-dentistes à mieux prendre en charge les personnes en situation de handicap ?

S. C. : Les chirurgiens-dentistes exerçant en établissement de santé pourront être portés par la dynamique collective qui s'y engage et que vient soutenir la récente parution du *Guide de bonnes pratiques* publié par la Haute autorité de santé fin septembre afin de les aider à mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

S'agissant des chirurgiens-dentistes libéraux, je compte bien sûr sur les actions de formation continue, d'information et de sensibilisation auxquelles vous concourez !

La prévention a été annoncée comme une priorité par le Gouvernement : comment, selon vous, le parcours santé bucco-dentaire des personnes en situation de handicap pourrait-il être réorienté dans une logique préventive ?

S. C. : La mise en place d'un plan ambitieux d'accès à la santé bucco-dentaire figure dans de nombreuses contributions émanant du secteur du handicap à la stratégie nationale de santé, en particulier celle du CNCPPH. Cette coconstruction doit favoriser les innovations, à l'instar du projet porté par l'Unapei pour développer la téléodontologie à partir d'une expérience conduite en Languedoc-Roussillon. Ces actions devront intégrer les personnes elles-mêmes dont l'autonomie en santé doit être soutenue par des programmes d'éducation thérapeutique adaptés.

Les négociations conventionnelles entre l'Assurance Maladie et les chirurgiens-dentistes se sont ouvertes récemment. Peut-on espérer que ces questions soient présentes dans les débats, et que tout soit mis en œuvre dans ce sens ?

S. C. : Mieux prendre en compte la complexité de la prise en charge médicale des patients en situation de handicap dans les tarifs des professionnels et établissements de santé fait clairement partie des leviers d'action d'une meilleure prise en charge. Je suis confiante dans l'engagement et le volontarisme des professionnels de santé qui ont à cœur de garantir une prise en charge adaptée à leurs patients.